

CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 13 MARS 2023

19 h 00

PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal de DOMGERMAIN, régulièrement convoqué, s'est réuni lundi 13 mars 2023 à 19h00, dans la salle des fêtes de la Petite Charme, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 09 mars 2023.

Etaient présents : Mme DEBONNET Géraldine, M. GEORGE Yvan, Mme WIOLAND Nathalie-Marie, M. FRANCESCHI Alain, Mme MARC Françoise, Mme MULLER Marianne, M. VERGNE Alain, M. CHANDY Alain, M. LABRIET Daniel, Mme MARIOTTE Béatrice.

Etait absent : M. SEVRIN Charlie.

Etaient excusés : M. CHARTREUX Fabrice, Mme BEAUX Caroline.

Procurations : M. CHARTREUX Fabrice donne pouvoir à Mme DEBONNET Géraldine, Mme BEAUX Caroline donne pouvoir à M. CHANDY Alain.

Le quorum est atteint.

Mme MARIOTTE Béatrice est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 09/01/2023 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Emprunt
 - 2 – Opération « Commune Nature » : signature d'une charte avec la Région Grand Est
 - 3 – Pompes à chaleur : plan de financement prévisionnel et demande de subventions
 - 4 – Décisions du Maire
- Informations diverses

Mme le Maire informe le conseil municipal que le point 1 est retiré de l'ordre du jour. En effet, étant actuellement en lien avec la Trésorière concernant le montage financier, ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

2 – Opération « Commune Nature » : signature d'une charte avec la Région Grand Est

Monsieur Yvan GEORGE informe le conseil municipal que cette charte a pour but de s'engager dans la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires pour la gestion des espaces verts et des voiries contribuant ainsi à la préservation de la qualité de l'eau souterraine et au développement de la biodiversité. Cette charte permet également de candidater à la distinction « Commune Nature » afin d'honorer les communes dans leur démarche.

Un audit aura lieu courant mai/juin 2023 et à l'issue nous saurons si la commune de Domgermain conserve ses 3 libellules qui lui avait été décernées en 2018.

2023-04 : OPERATION « COMMUNE NATURE » : SIGNATURE D'UNE CHARTE AVEC LA REGION GRAND EST

Madame le Maire expose au conseil municipal que la commune s'est engagée dans une démarche d'entretien et de gestion des espaces communaux, visant à ne plus utiliser de produits sanitaires, notamment des herbicides, démarche qu'elle souhaite pérenniser.

La Région Grand Est et les Agences de l'Eau souhaitent mettre à l'honneur les communes engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement et contribuant à la préservation des ressources en eau.

Dans ce cadre, il est donc proposé de concourir au dispositif « Commune Nature » en participant à une campagne d'audit, qui permettra d'illustrer et de valoriser le degré d'avancement de chaque commune dans ses pratiques d'entretien des espaces verts et des voiries.

La participation à cette démarche est formalisée par la signature d'une charte d'entretien et de gestion des espaces communaux, à laquelle est annexé le règlement de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'inscrire la commune à l'opération « Commune Nature » au titre de la démarche zéro pesticide, mise en œuvre par la Région Grand Est
- Autorise Madame le Maire à signer la charte correspondante et toutes les pièces afférentes à ce dossier

3 – Pompes à chaleur : plan de financement prévisionnel et demande de subventions

2023-05 : POMPES A CHALEUR : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la mairie est équipée d'une chaudière à fioul ainsi que le logement communal. Ces équipements sont installés depuis plus de trente ans et présentent des problèmes de fonctionnement. Il est donc urgent de penser à leur remplacement.

Dans le cadre de la rénovation énergétique, et après diverses études, il apparaît que l'installation de pompes à chaleur air/eau pour la mairie et le logement communal soit le plus adapté.

En effet, aux vues des études réalisées, il ressort que les gains potentiels, par la mise en place de pompes à chaleur, pour chacun des bâtiments sont les suivants : 75 % pour la consommation en KWh, environ 70 % de réduction du coût en euros et 83 % de gaz à effet de serre épargné.

Madame le Maire expose au conseil municipal que l'installation d'une pompe à chaleur pour le bâtiment de la mairie et pour le logement communal est susceptible d'être éligible à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ou du Fonds Vert dans le cadre de la « transition écologique – rénovation thermique ».

Ce projet peut également faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle dans le cadre de l'Appui aux territoires 54.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux serait alors le suivant :

DEPENSES H.T		RECETTES	
Travaux	74 465 €	DSIL ou Fonds Vert (40 % du montant subventionnable de 74 465 € HT)	29 786 €
		Autres : CEE	1 097 €
		Conseil Départemental 54 (20% du montant subventionnable de 74 465 € HT)	14 893 €
		Fonds propres	28 689 €
TOTAL	74 465 €	TOTAL	74 465 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'installation de pompes à chaleur pour le bâtiment de la mairie et du logement communal pour un montant estimé de 74 465 € HT ainsi que son plan de financement prévisionnel ci-dessus
- Décide de solliciter pour ce projet une subvention de l'Etat au titre de la DSIL 2023 ou du Fonds vert 2023.
- Décide de solliciter une subvention au Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle au titre de l'Appui aux territoires.
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte utile à ce dossier ainsi que pour la constitution des dossiers de demande de subventions.

4 – Compte rendu des décisions du Maire

RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION		
N°	DATE	OBJET
1	13.01.2023	AB 166 – AB 148 (53 rue de la Gare)
2	30.01.2023	AB 21 AB 37 (11 rue Saint-Maurice)
3	09.02.2023	ZA 62 (12 rue des marronniers)

- 10.01.2023 : Compagnie spectacle MLH-DANSE : Spectacle repas des Aînés : 506 € T.T.C.
- 11.01.2023 : PROTEG'HABITAT : Extincteurs : 1 723.56 € T.T.C
- 11.01.2023 : PROTEG'HABITAT : BAES : 404.28 € T.T.C
- 27.02.2023 : JMC SOLUTIONS CONCEPTS : Abattage 6 épicéas et 1 acacia bord de route : 10 200 € T.T.C
- 07.03.2023 : EGD : Mise en conformité sécurité incendie église (installation de 2 BAES) :

1 518 € T.T.C

Informations diverses

- Remerciement de Mme VAINCLAIR pour les condoléances reçues de la part du conseil municipal.

Séance levée à 19h25.

Procès-verbal établi le 15 mars 2023

Procès-verbal approuvé le 5 avril 2023

Le Maire de DOMGERMAIN,
Géraldine DEBONNET



La secrétaire de séance,
Béatrice MARIOTTE

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Béatrice Mariotte', written over a horizontal line.